

## Changement de dates

En raison de la pandémie du COVID-19 en cours, le 33<sup>e</sup> Congrès mondial des coopératives a été reprogrammé et aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2021. La Conférence sur la recherche coopérative préparatoire a été reprogrammée et aura lieu les 26 et 27 février<sup>1</sup>

# Appel à résumés et propositions de séances de discussion

Conférence sur la recherche coopérative de l'ACI  
« Approfondir notre identité coopérative »

26-27 février 2021, Séoul, République de Corée

1

---

À l'occasion des célébrations du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance coopérative internationale et dans le cadre du Congrès mondial des coopératives sur le thème « Approfondir notre identité coopérative », du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2021

---

<sup>1</sup> Les dates de ces événements sont susceptibles d'être à nouveau modifiées en cas de force majeure liée à la pandémie de COVID-19



## Contexte

Pour célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance coopérative internationale (ACI) et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI, le 33<sup>e</sup> Congrès mondial des coopératives aura lieu au COEX à Séoul (République de Corée), du 1 au 3 mars 2021.

Ce Congrès est une occasion unique de célébrer et d'approfondir la compréhension de l'identité coopérative et l'impact social et économique majeur des coopératives à travers le monde. Comment le mouvement coopératif transforme-t-il les sociétés ? Comment le modèle coopératif crée-t-il un environnement innovant pour un avenir durable ? Comment les coopératives font-elles preuve de résilience et d'innovation, et aident les communautés à la suite des crises telles que la pandémie du COVID-19 ?

Le Congrès étudiera comment l'identité coopérative aborde les questions mondiales actuelles qui exigent une réponse déterminée — action sur le climat, développement durable, conflits et violence, inégalité des revenus et des richesses, égalité des sexes et avenir du travail. L'avantage concurrentiel de l'identité coopérative (performance commerciale, part de marché, meilleures pratiques de gouvernance et de gestion) et la nature unique du capital coopératif seront également abordés.

Un « Appel à l'action » à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ACI réunira le mouvement coopératif pour discuter des engagements envers les Objectifs de développement durable qui auront le plus d'impact direct à la fois sur la stabilité mondiale et sur le développement humain.

### En quoi consiste un Congrès mondial des coopératives ?

Les Congrès mondiaux des coopératives, organisés par l'Alliance coopérative internationale (ACI), se réunissent uniquement pour des occasions très particulières comme la création de l'ACI (1<sup>er</sup> Congrès, 1895) ; l'approbation de la Déclaration sur l'identité coopérative (31<sup>e</sup> Congrès, 1995) ; ou l'Année internationale des coopératives de l'ONU (32<sup>e</sup> Congrès, 2012).

Il s'agit, dans une large mesure, de rassemblements de coopérateurs, qui comptent des représentants des organisations membres de l'ACI. Le 33<sup>e</sup> Congrès mondial des coopératives, initialement prévu en décembre 2020 et désormais reporté du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2021, à Séoul, ne sera que le deuxième Congrès se déroulant hors Europe. Il constitue l'occasion de réaffirmer la valeur universelle et la reconnaissance de l'identité coopérative.

**La Conférence sur la recherche coopérative sera organisée par l'ACI les 26 et 27 février 2021 à Séoul en tant qu'événement préparatoire au Congrès.** La Conférence sera le précurseur des débats sur des thèmes et sous-thèmes clés du Congrès mondial des coopératives, qui serviront de base au contenu des discussions fondées sur des contributions scientifiques et analytiques.



## Résumés et propositions de séances de discussion

La Conférence sur la recherche coopérative explorera et abordera les thèmes spécifiques intrinsèquement liés au thème global du Congrès : « Approfondir notre identité coopérative ».

L'ACI invite les chercheurs, experts et praticiens du milieu coopératif à soumettre des **résumés individuels (750 mots max.)** ou **propositions de séances de discussion (y compris les noms et affiliations des participants)** sur les thèmes définis dans la Note conceptuelle du 33<sup>e</sup> Congrès et proposés dans le cadre de l'une des quatre lignes thématiques spécifiques visées ci-après.

La soumission doit inclure :

- Titre, auteur et affiliation
- Le thème de la soumission (voir ci-dessous). Un sous-thème peut également être indiqué.
- L'idée/l'argument/le message principal comme contribution à la discussion sur l'identité coopérative, ainsi que 3 à 5 mots-clés
- Une précision sur les raisons pour lesquelles la soumission contribue à l'avancement des connaissances sur l'identité coopérative (le cas échéant)

L'évaluation et la sélection seront effectuées sur la base du potentiel des résumés proposées et des séances de discussion afin de résoudre les problèmes critiques dans la mobilisation des arguments pertinents et solides à la fois à partir des bases théoriques, analytiques, conceptuelles et empiriques.

Les jeunes chercheurs (étudiants ou chercheurs dans les deux ans qui suivent l'obtention du diplôme) sont particulièrement encouragés à soumettre des propositions.

Les auteurs des résumés sélectionnés seront invités à les développer dans des articles complets (5 000 à 7 000 mots). Ils interagiront avec le comité scientifique afin de rédiger leurs articles en accord avec le programme du Congrès. Les meilleurs articles seront sélectionnés pour être présentés lors de séances pertinentes du Congrès et/ou faire l'objet d'une publication.

En raison de la pandémie du COVID-19, l'ACI envisage également l'utilisation d'outils Internet virtuels pour procéder à la présentation des documents et à leur discussion. De plus amples informations suivront en temps voulu.



## Lignes thématiques

### 1. L'identité coopérative

Quelles sont les opportunités uniques que l'identité coopérative présente pour la croissance des adhésions, une plus forte part de marché et un impact social significatif.

- a. Gouvernance et participation des membres
- b. Reconnaissance de la marque coopérative
- c. Éducation sur l'identité coopérative
- d. Les coopératives et l'identité coopérative comme patrimoine culturel immatériel
- e. Les coopératives et l'économie sociale solidaire
- f. Diversité, équité et inclusion
- g. D'autres sujets clairement liés à ce thème peuvent également être envisagés

### 2. Innovation et entrepreneuriat coopératifs

L'identité coopérative comme base de l'innovation et opportunité commerciale unique.

- a. Nouveaux paradigmes économiques, transformation numérique et nouveaux modèles d'entreprise
- b. Gestion éthique de la chaîne de valeur
- c. Création de solides réseaux d'entrepreneuriat coopératifs
- d. Capital coopératif : répondre aux besoins futurs en capital
- e. D'autres sujets clairement liés à ce thème peuvent également être envisagés

4

### 3. Engagement mondial des coopératives

Les rôles actuels et futurs des coopératives en termes d'impact positif sur les défis mondiaux : crise climatique, conflit, inégalité.

- a. Crises mondiales, telles que les crises en matière de santé y compris le COVID-19, de migrations, etc.
- b. Changement climatique et protection environnementale
- c. Paix positive, reconstruction après catastrophe naturelle et cohésion socio-économique
- d. Développement coopératif mondial
- e. D'autres sujets clairement liés à ce thème peuvent également être envisagés



#### 4. Identité coopérative et ODD

Les coopératives en tant que promoteurs des ODD et du rôle de l'identité coopérative

- a. Le travail et son avenir
- b. La santé et les services sociaux
- c. La sécurité alimentaire
- d. L'énergie et le logement
- e. D'autres sujets clairement liés à ce thème peuvent également être envisagés

## Calendrier

**Appel pour les résumés (date limite de soumission prolongée: 15 septembre 2020)**

**Sélection des résumés soumis jusqu'au 15 juillet (du 15 juillet au 31 août 2020)**

**Sélection des résumés soumis jusqu'au 15 septembre (du 15 septembre au 15 octobre 2020)**

**Élaboration des articles (du 1er septembre 2020 au 15 décembre 2020)**

- Les auteurs sélectionnés recevront les commentaires du comité scientifique.
- Un appel à réunion avec des auteurs individuels peut être programmé si nécessaire.
- Les auteurs sélectionnés soumettront les articles finaux avant le 15 décembre 2020 au plus tard, qui seront ensuite distribués aux membres des panels et des sessions de discussion.

5

**Publication des résumés et articles (du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021)**

Tous les résumés seront traduits en quatre langues (EN, FR, ES, KR) et intégrés dans un livre sur la conférence. Tous les articles seront téléchargés sur le site Web du Congrès et sur l'application.

**Activité post-conférence (jusqu'au 31 mai 2021)**

Après le Congrès, tous les auteurs pourront réviser leurs articles et les soumettre à l'ACI. Les documents soumis seront utilisés pour publier les actes du 33<sup>e</sup> Congrès mondial des coopératives, la *Revue de la coopération internationale*, une édition spéciale du *Journal of Cooperative Organization and Management* (JCOM, Elsevier) et d'autres publications (à déterminer), y compris en espagnol, français et coréen, sous réserve de l'approbation des auteurs.



## Langues

Les résumés doivent être soumis en anglais, français, espagnol ou coréen. Les articles complets doivent également être écrits dans l'une de ces quatre langues.

## Pour plus d'informations :

Si vous avez besoin d'autres renseignements, veuillez contacter Santosh Kumar, coordinateur juridique au sein de l'ACI, à l'adresse suivante : [kumar@ica.coop](mailto:kumar@ica.coop)

## Soumission de proposition

À l'aide des formulaires fournis, veuillez soumettre votre proposition de résumé ou de séance de discussion à l'adresse [research.congress@worldcoopcongress.coop](mailto:research.congress@worldcoopcongress.coop) en indiquant dans l'objet : « NOM DE FAMILLE-Congrès mondial des coopératives 125 ans ACI Thème n° » pour les résumés ou « NOM DE FAMILLE-Congrès mondial des coopératives 125 ans ACI Panel-Thème n° » pour les propositions de discussions.

Si vous êtes un jeune universitaire (étudiant ou dans les deux années suivant l'obtention de votre diplôme), veuillez ajouter :

« NOM DE FAMILLE - Congrès mondial des coopératives 125 ans ACI YS -Thème n° »

6

## Comité scientifique

Un comité scientifique supervisera le processus de sélection de la résumé et l'élaboration des articles. Le comité dispose de deux co-présidents et est composé de chercheurs proposés par

- Le Comité de l'ACI sur la recherche coopérative
- La Société coréenne des études coopératives

Il y aura quatre flux linguistiques dans le processus d'évaluation, pour l'anglais, l'espagnol, le français et le coréen.

### Co-présidents :

- Sonja Novkovic, Sobey School of Business, Université Saint Mary, Canada
- Jung-Joo Kim, Université KON-KUK, Séoul, République de Corée

### Membres :



- Esther Gicheru, Université coopérative du Kenya, Kenya
- Mirta Vuotto, Université de Buenos Aires, Argentine
- Claudia Sanchez Bajo, Université de Buenos Aires, Argentine
- Davi Moura Costa, Université de Sao Paulo, Brésil
- Jessica Gordon Nembhard, City University de New York, États-Unis
- Akira Kurimoto, Université Hoseil, Japon
- Morris Altman, School of Business, Université de Dundee, Royaume Uni
- T. Paranjothi, Institut de formation coopérative agricole, Inde
- Cynthia Giagnocavo, Université d'Almería, Espagne
- Constantine Iliopoulos, Institut de recherche en économie agricole, Grèce
- Paola Raffaelli, École de commerce de Copenhague, Danemark
- Claude-André Guillotte, Université de Sherbrooke, Canada
- Maryline Filippi, Université de Bordeaux, France
- Lou Hammond Ketilson, Université de Saskatchewan, Canada
- Roger Spear, Université ouverte, Royaume-Uni
- Seungkwon Jang, Université Sungkonghoe, Séoul, République de Corée
- Chung-Ok Koo, Université des femmes de Séoul, Séoul, République de Corée
- Hyungmi Kim, Université Sangji, Wonju, République de Corée
- Jaeil Song, Université Myongji, Séoul, République de Corée
- Sang-Youn Lee, Université Sungkonghoe, Séoul, République de Corée
- Seongjae Park, Institut GSnJ, Séoul, République de Corée



[Annexe - Note conceptuelle]

33e Congrès mondial des coopératives, Séoul, mars 2021

## Approfondir notre identité coopérative

Célébrer le 125e anniversaire de l'ACI  
et le 25e anniversaire de la Déclaration sur l'identité coopérative

La transformation sociale et économique est au cœur des mouvements récents, à l'instar du mouvement pour agir face au réchauffement climatique, des mouvements de la jeunesse et pour l'égalité entre les sexes ainsi que d'autres mouvements qui répondent aux défis environnementaux, économiques et sociaux, inscrits dans l'Agenda des Nations Unies à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), et, plus généralement, le déséquilibre social qui reflète de plus en plus les inégalités dans nos sociétés. Dans le monde entier, les entreprises redéfinissent leur finalité ; les initiatives des rapports sur le développement durable sont repensées dans la mesure où la diffusion de différentes pratiques ne suffit pas à transformer l'économie et la société. De nouveaux modèles d'entreprise émergent, centrés sur des valeurs éthiques et le bien commun ou défendant ces valeurs, tels que des entreprises portant le label « B-Corp », des entreprises sociales, ou le Banking on Values (Banque fondée sur les valeurs). Même la table ronde américaine des dirigeants d'entreprises a abouti à une position radicalement différente, déclarant qu'ils étaient responsables vis-à-vis de leurs parties prenantes et non de leurs actionnaires uniquement.

8

Dans ce contexte, les coopératives doivent être leaders, plutôt que suiveurs, en se basant justement sur leur identité coopérative distincte qui leur fournit une légitimité en tant qu'entreprises au service des personnes et du bien commun, et non du capital et des bénéficiaires.

La question centrale peut ensuite s'articuler autour des défis et opportunités : comment les coopératives utilisent-elles la Déclaration sur l'identité coopérative à leur avantage ; comment le mouvement coopératif transforme-t-il l'économie et la société, et de quelles manières le modèle coopératif peut-il tracer la voie d'un avenir durable ?

C'est grâce à leur identité que les coopératives existent dans le monde actuel. En effet, les coopératives n'existeraient pas telles que nous les connaissons, à savoir une réalité mondiale et en réseau, si elles n'avaient pas établi de dénominateurs communs mondiaux, et si, à partir de 1995, ces dénominateurs n'avaient pas évolué vers une identité commune à part entière.



La Déclaration sur l'identité coopérative, approuvée lors du Congrès du centenaire de l'ACI en 1995 à Manchester après un processus de consultation très long au sein du mouvement coopératif, a non seulement identifié un ensemble plus complet de dénominateurs communs pour les coopératives dans le monde entier en ajoutant un septième principe, des séries de valeurs fondamentales et une définition, mais, au sein de ces ajouts et de l'ensemble des normes en découlant, a également constitué une avancée importante sur le plan qualitatif grâce à l'introduction explicite du concept d'identité coopérative.

La sensibilisation à cette identité au cours de ce quart de siècle a fait des progrès considérables. Les Notes d'orientation sur les principes coopératifs, approuvées par l'assemblée générale de l'ACI en 2015 après deux ans de consultation dans le mouvement coopératif, constituent une étape importante en termes de compréhension des principes, représentant ainsi la partie la plus importante de la Déclaration sur l'identité coopérative. En outre, en prenant davantage conscience de son identité commune, le mouvement coopératif a depuis été capable d'intégrer plus efficacement la pluralité parmi différentes formes de coopératives, y compris de nouveaux types qui ont émergé depuis.

La reconnaissance internationale a également suivi le même chemin : l'identité coopérative a été formellement reconnue par la communauté internationale grâce à l'approbation quasiment unanime de la Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002 de l'OIT, tandis que l'UNESCO en 2016 accordait aux coopératives le statut de patrimoine culturel immatériel par le biais du mouvement coopératif allemand.

Cependant, il reste encore du chemin à parcourir avant de pouvoir exploiter pleinement tout le potentiel de l'identité coopérative, même s'il est particulièrement urgent de le faire pendant cette période où le monde connaît des changements et des défis considérables.

Le Congrès de l'ACI est l'occasion de célébrer et d'approfondir la compréhension de l'identité coopérative. Il peut servir à la fois de point d'arrivée, en faisant le bilan de ces 25 années de développement de l'identité coopérative et de point de départ, en ouvrant un débat marquant la nécessité de comprendre de manière plus approfondie en s'orientant sur les différents aspects du rôle que l'identité coopérative joue dans la définition du modèle coopératif par rapport aux autres formes d'actions commerciales et collectives.

Le Congrès abordera la manière dont notre identité coopérative a un impact positif sur les questions mondiales actuelles (développement, sauvegarde de la planète, paix, etc.) et sur la manière dont notre identité coopérative influence les points de



vue mondiaux sur le développement humain (dignité du travail, impact de la technologie numérique, égalité des sexes, etc.).

Dans le même esprit, le Congrès inclura un « Appel à l'action » à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ACI : les organisations sectorielles de l'ACI interrogeront leurs membres sur les trois priorités les plus importantes susceptibles d'avoir le plus d'impact à la fois sur la stabilité mondiale et le développement humain. Chaque secteur apporterait ainsi sa contribution aux engagements publics de Séoul pour obtenir des résultats mesurables par rapport aux ODD applicables dans leur secteur, en fonction des enquêtes menées auprès de leurs membres. Ces engagements seraient intégrés à la Déclaration du Congrès 2020 et feraient ensuite l'objet d'une surveillance durant la période 2020-2030 conformément au Plan stratégique de l'ACI pour 2020-2030.

